

Chabbat Ki Tavo

20 Eloul 5785
13 Septembre
2025



N° 448

Léïlouy
Nichmat

Mathilde
Messaouda
Berrebi
bat Nessim



La parole du Rav

Rav Yehiel Brand

Dès leur entrée en Erets Israël, les Hébreux jurèrent fidélité aux lois de la Torah. Debout sur les deux collines qui entourent la ville de Chkhèm, les Léviim s'adressaient au peuple à haute voix :

« Béni soit celui qui ne fabrique pas d'idole et ne la cache pas », et tout le peuple répondait : « Amen ». Puis ils proclamaient : « Maudit soit celui qui cache une idole », et le peuple répondait encore : « Amen ». Ainsi furent énoncées onze bénédictions et onze malédictions. La dernière était : « Béni soit celui qui accomplit la Torah afin qu'elle soit observée par tout le peuple »[1], et le peuple répondit : « Amen ». Puis venait son opposé : « Maudit soit celui qui n'accomplit pas la Torah afin qu'elle ne soit pas observée par tous », et le peuple répondit : « Amen »[2]. Chaque Juif s'engageait donc non seulement à accomplir la Torah lui-même, mais aussi à veiller à ce que tous les autres Juifs l'accomplissent. Ils déclaraient ensuite accepter que leur séjour en Erets Israël dépende du respect de cet engagement[3]. Or, jamais tout le peuple n'a accompli intégralement toute la Torah, et jamais non plus tout le peuple ne l'a totalement transgressée. Comment alors dans ce cas-là, Hachem juge-t-Il Son peuple : pour le bénir, ou pour le... ? Il juge selon la majorité des actions, bonnes ou mauvaises. Même si certains se retrouvent, à D.ieu ne plaise, avec un bilan négatif, le fait d'avoir aidé d'autres à accomplir la Torah leur confère des mérites dont ils bénéficieront. Seul D.ieu connaît le nombre exact ainsi que la valeur des mitsvot et des fautes, et toutes les considérations qui les entourent[4].

Depuis l'entrée en Erets Israël avec Yéhoshoua jusqu'à la destruction du Temple, la balance penchait du côté favorable. Mais lorsque celle-ci bascula du côté défavorable, le Temple fut détruit et l'exil commença. Aujourd'hui, D.ieu a permis au peuple juif de revenir sur sa terre et d'y vivre, ce qui montre que la balance des mérites est redevenue favorable – que Son Nom soit loué. Nous vivons une époque contrastée : d'innombrables dangers nous menacent, dont

D.ieu nous protège par d'innombrables miracles. À côté du bonheur, nous voyons aussi de grandes souffrances. Quant aux mérites, ils apparaissent contradictoires : certains ignorent les lois de la Torah, mais dans le même temps, jamais l'étude et la pratique de la Torah n'ont été aussi vivantes et répandues. Comme rappelé plus haut, les comptes célestes nous échappent.

Hachem désire que chacun participe aux mérites accomplis par autrui. Ainsi, même celui qui ignore encore la Torah, s'il aide son prochain à l'étudier ou à accomplir une mitsva, se voit attribuer ce mérite par Hachem. En Erets Israël, tout citoyen, quelle que soit son appartenance politique ou religieuse – paie des impôts : TVA, Impôt sur le revenu, Impôt sur les sociétés, taxe foncière, etc. Ces revenus financent les dépenses de l'État. Grâce à cela, des routes sont construites, permettant aux Juifs de circuler et d'accomplir des mitsvot ; des hôpitaux soignent les malades ; des écoles instruisent les enfants ; et d'innombrables mitsvot sont réalisées grâce à ces milliers d'infrastructures. Ainsi, même un Juif qui n'a pas eu l'occasion de financer personnellement une école, une yéchiva ou un kollel, se voit attribuer par le Ciel un immense mérite pour les impôts qu'il verse et qui participent indirectement à ces mitsvot.

Une idée me vient : ces dernières années, pour des raisons politiques, l'État a réduit les subventions accordées à certaines écoles, yéchivot et kollelim. Or, l'étude de la Torah confère un mérite extraordinaire au peuple juif. Peut-être D.ieu attend-Il que d'autres mérites compensent ce manque, notamment de la part de ceux qui ignorent encore la Torah. On pourrait suggérer que c'est précisément la participation des soldats, qui risquent leur vie pour la survie du peuple juif, qui vient remplir cette fonction spirituelle (voir mon article dans Shalshélet de la semaine dernière, Ki Tétsé). Les hommes sont dans la conjecture, mais Lui connaît la vérité. Il nous a donné Sa Torah, par laquelle nous pouvons, peut-être, entrevoir, un peu, de Ses pensées. Mais bien entendu, je ne prétends pas connaître les profondeurs des calculs impénétrables du Créateur.

[1] Voir commentaire du Ramban.

[2] Devarim, 27, 11-26.

[3] Jusqu'à la fin de la Paracha Ki Tavo. [4] Rambam, Techouva, 3,1-2.



La Question

G. N.

Dans la paracha de la semaine Moché annonce au bné Israël que lorsqu'ils rentreront sur leur terre ils devront se poster sur le mont Guérizim et le mont Eval, 6 tribus de part et d'autre, et les Léviim positionnés au milieu. Depuis leur point central entourant l'arche sainte, ils se tourneront vers le mont Guérizim en bénissant ceux qui garderont 11 commandements puis se tournant vers le mont Eval et prononceront la malédiction pour ceux qui transgresseraient ces mêmes préceptes.

Et tout le peuple répondra "Amen".

Toutefois, une interrogation s'impose : puisque cet épisode ne se produira qu'une fois arrivés en Israël, pour quelle raison Moché a-t-il eu besoin d'en faire l'annonce en amont ?

De plus, puisque finalement le peuple dans son ensemble devra répondre "Amen" aussi bien sur les bénédictions que les malédictions, pourquoi ne leur est-il pas demandé plus simplement de tous se tenir sur une même et unique montagne ?

Afin de répondre à cela il est utile de rappeler un

enseignement de la parachat Réé.

Cette paracha commence en ces termes : Vois, j'ai mis devant vous la bénédiction et la malédiction. Nos sages expliquent que si le verset commence au singulier et finit au pluriel c'est pour faire comprendre à chaque individu que son propre comportement est en mesure de faire pencher la balance vers la bénédiction ou la malédiction pour l'ensemble de la collectivité.

Cette notion d'interconnexion de tous les membres du peuple et la responsabilité inhérente des uns envers les autres, constitue le noyau de l'unité d'Israël.

Ainsi, pour symboliser cet équilibre dont nous sommes tous responsables, Hachem demande à ce que les tribus d'Israël soient séparées équitablement de part et d'autre pour que chacun ait conscience que son mouvement est en mesure de faire pencher la balance pour l'ensemble du peuple.

Ce message alliant l'importance de chaque membre d'Israël mêlé à un rôle transcendant et responsabilisant au sein de la collectivité, représente la constitution même de la nation d'Israël. Pour cela, il fallut que Moché puisse transmettre ce message en amont afin que dans cette unité, l'entrée sur notre terre puisse correctement se réaliser.



Pour aller plus loin

Yaacov Guetta

1) La Sidra de Ki Tavo est toujours lue avant Roch Hachana (afin que se réalise bé'hasdei Hachem, ce que nous formulons dans le Piyoute de A'hote Kétana : Tikhlé chana vékileloteia, mais aussi : Ta'hel chana oubirkhoteia ! Quel verset de Michlé fait allusion à une sentence bien connue de la Amida de Moussaf de Roch Hachana, traduisant les moyens nous permettant d'annuler toutes les Kélalote de notre Paracha ?

2) Quel verset de notre Sidra fait allusion (à travers les initiales de certains de ses mots) au moyen absolu nous permettant d'être préservés des 98 "kélalote" (malédictions) mentionnées dans notre Paracha ?

3) Il est rapporté dans le Traité Baba Métsia (103a) à propos de la Bérakha (bénédiction) : « Baroukh ata bévoékha ! » (28-6) : « Chéyéhé bétékha samoukh lébeit haknessète! ». Quelle interprétation pourrait-on donner à cette déclaration de la Guémara ?

4) Il est écrit (28-8) : « Yétsav Hachem itékha ète habérakha baassamékha ouvkhoul michla'h yadékha ». A quel enseignement fait allusion ce verset ?

5) Combien de versets contient notre Sidra, et qu'est-ce que ce nombre nous apprend ?

6) Il est écrit (26-7) : « Vanits'ák el Hachem... vayichmâ ète kolénou, vayare ète ôniénou ... vèète la'hatsénou ». De quel "la'hats" (oppression) est-il question dans ce verset ?

Shalshéleteditions.com

Ville	Entrée	Sortie
Jérusalem	18 : 13	19 : 25
Paris	19 : 51	20 : 55
Marseille	19 : 35	20 : 35
Lyon	19 : 39	20 : 41
Strasbourg	19 : 29	20 : 33

Que notre étude soit une source de réussite pour nos soldats et une protection pour tout le klal Israël



Quelle sont les conditions pour pouvoir être officiant ou sonner le Choffar les jours redoutables (Roch Hachana/Kippour) ?

Tout d'abord, être officiant est bien avant tout une responsabilité, car comme son nom l'indique, le Chalia'h Tsibour est le délégué de la communauté auprès de D. Et cette personne a pour rôle d'implorer Hachem et de faire porter la Tefila à un niveau plus élevé, chose qui n'est pas donnée à tout un chacun. C'est pourquoi, il convient de se montrer scrupuleux en choisissant un officiant répondant aux conditions suivantes (par ordre de priorité):

- Ne pas transgresser des interdits gravissimes comme transgresser Chabbat/Voler/Aller à la plage mixte...)
- Être accepté et apprécié par la communauté.
- Avoir la crainte du ciel, et être à la recherche de l'accomplissement des Mitsvot.
- Avoir des bons traits de caractère (et plus particulièrement la modestie).
- Comprendre le sens des mots récités au moment de la Tefila, et s'efforcer de prier avec ferveur.
- Lire couramment sans erreur de lecture et de prononciation des lettres.
- Il est bon de rechercher un érudit, ou tout au moins une personne qui a des moment

fixes pour étudier la Torah.

- Avoir une voix agréable.

- On prendra de préférence une personne mariée et qui a plus de 30 ans [Voir Piské Techouvot 53 ot 6,9 et 10]. Selon cela, il va de soi qu'il sera préférable de prendre une personne craignant D. et priant avec ferveur, non mariée et moins de 30 ans, et qui n'a pas une belle voix, plutôt qu'une personne mariée, âgée de plus de 30 ans, avec une très belle voix mais ignorant ou ne craignant pas D. [Rama 53,5 suivi par l'ensemble des A'haronime]. A défaut, si on ne trouve pas un Chalia'h Tsibour qui remplit l'ensemble de ces conditions, on désignera alors une personne qui se rapproche le plus possible des critères cités [Choul'han Âroukh 53,5].

Enfin, il est à noter que même au courant de l'année, le choix de l'officiant doit se faire en fonction des critères cités, ainsi que cela est indiqué dans le Rambam (Tefila 8,11) et dans le Choul'han Âroukh 53,5 (ainsi que dans le Zohar Vayikra) [Voir aussi le Caf Ha'hayime 53 ot 14;16;86, le Âroukh Hachoul'han 53,32 ainsi que le Emek Yéhochoua 6,30 qui écrivent que même de nos jours (où l'officiant n'acquiesce plus le Kahal), le fait que l'officiant ne soit pas apte à officier peut entraîner des accusations contre le Tsibour (Voir aussi le Piské Techouvot 53,5). C'est pour cela que les Avélims ne se rapprochant pas des critères cités, ont tout intérêt (pour l'élévation de la Nechama du Niftar, et pour le Kahal), à laisser les personnes les plus aptes à officier (Caf Ha'hayime 53 ot 43 et 93 au nom du 'Hessed Laalafime 53,7; Mayime 'Hayime Y.D 353,2)].



1) Au verset suivant (Michlé 19-21) : « Rabote ma'hchavote bélev iche, vaâtssate Hachem hi takoum ! ». En effet, "un homme animé de nombreuses pensées" l'amenant à se demander comment méritera-t-il d'être gracié du Yom Hadin de Roch Hachana, doit adopter "ce conseil de D..." (vaâtsate Hachem) qui se décline en 3 parties, trouvant leur allusion dans les lettres qui forment le mot « âtssate » (conseil) : Le "Ayine" : Initiale du mot "Avoda" (terme désignant la "Tefila" : La "Avoda chéba'lev"). Le "Tsadik" : Initiale du mot "Tsédaka". Le "Tav" : Initiale du mot "Téchouva" ou "Torah". Ce sont en effet ces 3 moyens qui nous permettent de déchirer tous les mauvais décrets et malédictions, comme il est écrit dans le Piyoute de Rabbi Amnone de Mayence (que nous entonnons lors de la 'hazara de Moussaf de Roch Hachana et de Kippour) : « Outechouva outefila outsedaka, maâvirim ète roâ haguézéra ! ». (Rabbi Ezra Attia zatsal, le Rav de Marane, Gadol hador, Hagaon Rav Ovadia Yosef Zatsal)

2) Il est écrit (27-11) un peu avant les premières "kélalote" : « Vayétsav Moché ète haâme bayome hahou lémor ». Les "Rachei Tévtot" des termes : « Moché (même) ète (alef) haâme (hé) bayome (beit) hahou (hé) » forment l'expression « méahava ». Remez Ladavar : « Si les Béné Israël font preuve d'amour (méahava) entre eux », ils seront alors préservés de toutes les "kélalote", et mériteront de recevoir toutes les bérakhote de la Torah ! Les 98 malédictions de la Sidra de Ki Tavo se réalisèrent malheureusement à l'époque de la destruction du deuxième temple, compte tenu de la haine gratuite bien présente durant cette période douloureuse de l'histoire (et qui malheureusement existe encore de nos jours). Remez Ladavar : Le mot "Hiname" (gratuit) a pour Guématria 98 (nombre correspondant aux 98 "malédictions"). ('Hida, Na'hal Kédoumim, ote 11, selon le Zohar 'Hadach, 'Hélek alef p.97).

3) Certains Béné Israël se comportent comme de bons juifs au Beit Haknéssète (ils sont agréables à l'égard d'autrui, et font preuve de "anava", de modestie, de Kavod et de 'Hessed entre eux). Or, dès

qu'ils rentrent chez eux, « ils ne connaissent plus personne "kaviyakhol" » et deviennent alors hautains. De plus, ils n'entretiennent pas avec leurs proches les mêmes relations d'amour et de respect qu'ils entretenaient pourtant à la synagogue envers autrui ! Voilà pourquoi, il est enseigné (pour mériter d'être béni) : « Yéhé bétékha samoukh lebeit haknéssète ! » ; autrement dit : « Que tu puisses te comporter dans ta maison, comme tu te comportes avec les autres à la choule (c'est-à-dire : Si proche, si aimable, et si bienveillant à l'égard de tes proches) ». (Sefer Haotsar du Rav Bénayahou Issakhar Chémouéli chlita).

4) Les "Kélalote" découlent des sollicitations à fauter émanant des anges du mal : L'ange "Samael" (appelé "Arour" : "maudit"), et sa "nékéva", l'ange "Lilite" (appelée "Kélala" : "malédiction"). C'est en faisant la volonté de D... , qu'on prend le dessus sur ces forces du mal, et qu'on reçoit la Bérakha ! En effet, « yétsav Hachem itékha ète habérakha », seulement si : « Baassamékha" (tu combats "contre assamékha", mot hébraïque ayant la même Guématria que celle du nom de "Samael", c'est-à-dire : 131), et prend le dessus sur lui », mais aussi : « Ouvkhol michla'h yadékhâ" (expression hébraïque dont la Guématria est de 480, même Guématria que celle du nom de "Lilite") ». (Séfer "Abir Yaacov" du Rav Yaacov Aboua'hséra Zatal, le grand père de Sidi Baba Salé, Rabbi Israel Aboua'hséra Zatsal)

5) 122 versets ! Ce nombre est la Guématria des mots « Tov layéhoudim ! ». En effet, "tout est bon pour les juifs ! " (Ils auront en effet toutes les Bérakhote de notre Sidra) s'ils accomplissent avec joie les Mitsvot de la Torah (voir 28-47). (Rav Aaron Binn)

6) En Egypte, les Egyptiens nous opprèsèrent ("véète la'haxénou", comme nous le disons dans la Hagada de Péssa'h) en nous donnant à faire des travaux qui sont en principe réservés aux femmes ! (Ceci, afin de nous humilier et de nous ridiculiser) (Séfer "Ème labina" du Yaâbets).

Shalsheletnews.com



Réponses

N°447 Ki tétsé

Enigmes

1) Où se trouve dans le Tanakh une allusion qu'il faut faire le Hallel debout ? (תהלים קלא, א-ב) 'הללו עבדי ה' שעומדים בבית ה'

2) Où trouve dans la Paracha une allusion à Rabbi Yoel Sirkis ?

כי תבנה בית חדש (בב, ב) Bayit Hadach est le livre écrit par Rabbi Yoel Sirkis plus connu sous le nom de Bah (בית חדש est l'abréviation de בית חדש).

3) Je suis léger comme une plume, pourtant personne ne peut me tenir très longtemps. Que suis-je ?

Le souffle.

Rébus :

Lot / Miche / Pattes / Abbé / n' / Eau / Rat



La Michna

Yéhezkel Elkoubi

Massekhet Orla

La dixième massékhet du seder ZERA'IM est la massékhet Orla.

La Torah ordonne aux béné Israël de ne pas consommer les fruits de l'arbre les trois premières années après sa plantation, c'est la mitsva de "Orla".

Cette Mitsva s'explique avec une autre Mitsva : le "néta" révaï, ou "fruits de la quatrième année". En fait, Hachem veut que l'homme consacre sa première récolte en la mangeant entièrement à Yérouchalaïm, près du Beth Hamikdash, un peu comme les Bikourim. Cependant, la majorité des arbres n'ont que peu, voire pas de fruits pendant les 3 premières années (et de mauvaise qualité).

C'est pour cela que la Torah ordonne de ne pas profiter des fruits de l'arbre pendant les trois premières années. Et seulement la quatrième année d'amener les fruits à Yerouchalaïm pour les manger.

La Massekhet [chap. 1] commence par parler de plusieurs halakhot concernant les arbres ou les fruits de 'Orla. Par exemple si l'arbre a été déraciné [1, 4], ou bien de quelle partie de l'arbre il est permis de profiter [1, 7].

Mais une grande partie de la massekhet [chap. 2-3] traite de façon générale les mélanges [ta'arovet] et les possibilités d'annulation d'une chose assour dans une quantité de chose permise.

Il y a 35 Michnayot, réparties dans 3 perakim. Avec un Talmud Yérouchalmi et une Tossefta.



Vécu de l'intérieur : Chemouel

Moché Uzan

Précédemment dans Chmouel,

Chaoul cherche les ânesses de son père mais ne les trouve pas. Il rencontre Chmouel, qui lui fait énormément de 'kavod', lui offre la meilleure part d'un korban et il le rassure quant au sort des ânesses. Avant de se séparer de Chaoul et du jeune qui l'accompagnait, Chmouel demande au jeune d'avancer, afin de parler à Chaoul discrètement.

Chmouel sort sa fiole d'huile et renverse de son contenu sur la tête de Chaoul en disant « Hachem t'a choisi comme dirigeant sur son territoire » ! Le prophète lui énonce ensuite une véritable liste de choses à faire et de gens à rencontrer. Il ira même rejoindre les prophètes et prophétisera parmi eux.

A peine Chaoul avait quitté Chmouel, qu'il se sentit immédiatement empreint d'un esprit souverain (Rachi). Il a effectivement prophétisé parmi les prophètes, à l'étonnement quasi-général, un dicton devint même populaire : « hagam chaoul banéviim » (Chaoul aussi fait partie des prophètes) ! Lorsque Chaoul retrouve sa famille, son oncle lui dit « où étiez-vous passés » ? Chaoul lui raconte qu'ils sont allés voir Chmouel et il leur a dit que les ânesses avaient été retrouvées. Chaoul n'a pas glissé un seul mot ni même une allusion sur sa nomination majuscule à la tête du peuple en tant que roi, cela montre une marque de tsniout exceptionnelle

(Rachi).

Chmouel rassemble tout le peuple à Mitspa et leur dit « Ainsi Hachem a dit, Je vous ai fait monter d'Egypte, Je vous ai sauvé de la main de l'Egypte et de tous les royaumes qui vous ont opprimés, vous m'avez demandé de nommer un roi, maintenant tenez-vous par tribus » !

Chmouel passe parmi les tribus et c'est la tribu de Binyamin qui est désignée, alors tous les noms des hommes sont inscrits sur un papier et le tirage au sort est effectué et sans surprise, c'est le nom de Chaoul 'qui sort du chapeau', sauf que ce dernier est introuvable. Chmouel demande au Ourim vétoumim du Cohen Gadol, où se trouve Chaoul ? Hachem répond, il se trouve dans la pièce 'des kelim', où l'on range les effets personnels, lors des rassemblements (on voit encore son humilité exceptionnelle). Ils courent pour le chercher et en le faisant venir, ils voient un homme imposant, qui « avait une tête de plus » que tout le peuple.

Chmouel leur dit : « Regardez l'homme que Hachem a choisi, il n'y a pas meilleur que lui dans tout le peuple, tout le monde s'écrit « que vive le roi » ! Certains réfractaires n'y ont pas vu une aubaine et ont plutôt dénigré le roi, mais Chaoul se tut et fit comme s'il n'avait rien vu.



Résumé de la Paracha

- La Paracha débute par la Mitsva des bikourim, les prémices des 7 fruits d'Israël à apporter au Beth Hamikdash, comme pour dire, ce n'est pas moi qui les ai faits pousser.
- Hachem fait un accord avec nous,
- "Suivez Mes lois et Mitsvot et Je vous entama les montagnes mais malédiction sur tous les peuples".
- Lorsque vous traverserez le Jourdain, vous écrirez la Torah sur des pierres.
- Moché fit monter les 12 tribus sur les 2
- et montagnes
- Je vous entama les
- malédiction sur tous les
- bénédiction.
- Moché rappela les bienfaits reçus par les Béné Israël depuis la sortie d'Egypte,
- "Gardez donc l'alliance divine".

NEW



Une lettre – Un mot

Objectif : Trouver les différents mots grâce aux "définitions" proposées.

Il y a 3 niveaux : dans le 1^{er}, le nombre de lettres est donné. Dans le 2nd, il faut trouver le mot sans le nombre de lettres. Dans le 3^{ème}, la lettre fait référence à la dernière lettre du mot à trouver.



Membre ב _____
Gâté ג _____
ça aveugle ד _____
Synonyme de voir ה _____
Se dit sur la panthère ז _____
Animal rapide ר _____
Métier ש _____



Livre de halakha _____
Endroit ג _____
Mot utilisé en arabe ה _____
Synonyme de jaillir ז _____
Personne de la famille ח _____
synonyme de chercher (conjugué) י _____
Aliment ל _____
Prénoms (2) מ _____
Membre ק _____



Maudit מ _____
Métal ב _____
Prénom י _____
En bas נ _____
Roi ו _____



Enigmes



- 1) Quelle ville en Israël avait 400 תלמידי מלכות, enseignants ? Boris : « C'est Carla. » Carla : « Boris ment. » On sait qu'exactly une seule de ces déclarations est vraie. Qui a volé la montre ?
- 2) Trois habitants d'un village — Ana, Boris et Carla — sont suspectés d'avoir volé une montre. Chacun fait une déclaration : Ana : « Ce n'est pas moi. »
- 3) Quelle expression de Roch Hachana retrouvons-nous dans la Paracha ?

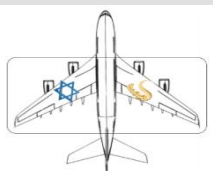


Echecs

Les blancs font mat en 2 coups



Rébus





La force d'une parabole

Jérémy Uzan

Nous disons dans les Selihot : "Kédalim oukérachim dafaknou délatékha", "Tels des mendiants, nous frappons à ta porte".

Comment comprendre que nous puissions nous présenter comme des êtres dénués de Mitsvot, pourtant la guemara dit (Erouvin 19) que : "Même le juif le plus simple est rempli de Mitsvot comme la grenade" ! N'avons-nous réellement aucun mérite à notre actif ?

De plus, comment concevoir que l'on offre des arguments au Satan en disant que nous n'avons rien à présenter ? Ne risque-t-il pas d'exploiter ces aveux ?

Rabbi Yossef Messas (1892-1974 qui fut Rav à Tlemcen, Meknes puis à Haïfa) nous éclaire par une parabole.

Il y avait dans une ville un pauvre qui vivait de la générosité des passants. Chacun lui offrait quelques pièces qui lui permettaient de manger. En général, les pièces que l'on réservait aux pauvres étaient celles qui étaient un peu abîmées et que l'on avait donc du mal à faire accepter par les commerçants. Malgré sa condition difficile, notre mendiant rêva un jour de s'acheter un nouveau manteau. Ce plaisir était difficile d'accès mais avec patience il mit de côté pièce après pièce jusqu'à réussir à rassembler la somme nécessaire. Il prit

alors son butin et se présenta au magasin pour acheter l'objet de son rêve. Curieusement, le vendeur s'intéressait à tous les clients sauf à lui. Le voyant attendre, un autre client se demanda pourquoi personne ne s'occupait de lui. - "Vas-tu demander une réduction ?" - "Non, je payerai le prix exact du manteau". - "Vas-tu demander un paiement différé ? - Non, je payerai tout sur place." - "Alors pourquoi le vendeur n'est-il pas intéressé par ton achat ? - "En fait, le vendeur sait bien que je compte lui payer avec plein de petites pièces qui sont abîmées et qui, malgré leur valeur, seront difficiles à utiliser. Il n'est donc pas très motivé par cette vente."

Ainsi, bien que nous fassions beaucoup de Mitsvot, nous savons qu'elles sont parfois de qualité moyenne. Lorsque nous nous présentons comme des mendiants, ce n'est pas pour dire que nous n'avons pas de Mitsvot mais pour demander à Hachem d'accepter nos Mitsvot quelle que soit leur qualité. La Techouva passe aussi par le fait de réaliser que même nos bonnes actions sont perfectibles. En espérant que l'année prochaine nous réussissions à les accomplir avec plus de cœur, d'engouement et de plaisir.

(Avoténou sipérou lanou)



Comprendre Rachi

Mordekhai Zerbib

Ce sera quand tu viendras vers le pays que Hachem ton Elokim te donne en héritage que tu en prendras possession et t'installeras » (26/1)

Rachi écrit : « Cela nous apprend que l'obligation de la mitsva bikourim ne s'appliquera qu'après avoir conquis la terre et l'avoir partagée. »

Comme le fait remarquer le Kéli Yakar, cette mention « que tu en prendras possession et t'installeras » a été écrite dans la Torah uniquement concernant la mitsva de bikourim et celle de placer un roi.

La raison est qu'après avoir conquis la terre et l'avoir partagée, il pourrait y avoir un sentiment d'orgueil et d'arrogance qui amènerait à vouloir mettre en place un roi à l'image de tous les goyim « ...tu en prendras possession et t'installeras et tu diras : Je vais placer sur moi un roi comme tous les goyim... » (17/14). Cette grande réussite d'avoir pris possession d'Erets Israël et de s'y installer pourrait 'halila faire oublier Hachem et désirer de diriger le pays comme tous les goyim, c'est pour cela qu'intervient la mitsva de bikourim comme antidote à cet orgueil et arrogance « ...tu en prendras possession et t'installeras. Tu prendras les prémices... » car cela traduira une soumission à Hachem par la reconnaissance que cette terre, on ne l'a obtenue que grâce à Hachem.

Les commentateurs (Sifté 'Hakhamim...) demandent : Pourquoi Rachi explique-t-il cette mention « tu en prendras possession et t'installeras » uniquement concernant les bikourim et non concernant la nomination du roi ? Pourquoi Rachi ne dit-il pas « Cela nous apprend que la nomination du roi ne s'appliquera qu'après avoir conquis la terre et l'avoir partagée » ?

Commençons par ramener la Guémara Kidouchin 37 : De manière générale, le mot « bia (venir) » est écrit de manière stam (sans précision), mais au sujet du roi, la Torah écrit « bia » avec la mention « que tu en prendras possession et t'installeras ». Cela dévoile qu'également dans les autres endroits où il écrit « bia », cela ne s'appliquera qu'après en avoir pris possession et s'être installé.

Cela provoque alors la question : pourquoi au sujet des bikourim, la Torah précise-t-elle « après en avoir pris possession et s'être installé » ? Il fallait écrire stam et l'apprendre du roi ! ?

La Guémara répond : On ne peut pas apprendre les bikourim du roi. En effet, le propriétaire du champ profite de la consommation des fruits, j'aurais dit alors que les bikourim s'appliquent immédiatement à l'entrée d'Erets Israël, c'est pour cela que bien que cette mention soit déjà écrite concernant le roi, il était nécessaire de la préciser pour les bikourim pour enseigner que cela s'appliquera seulement après avoir pris possession et s'être installé.

À présent, la question se pose dans l'autre sens : Pourquoi ne pas écrire au sujet du roi stam et l'apprendre de bikourim ?

La Guémara répond : On ne peut pas apprendre le roi de bikourim car on aurait dit que le roi c'est spécial puisque justement sa fonction est de mener des conquêtes, de diriger des guerres donc il faut nommer un roi immédiatement en entrant en Erets Israël, d'où la nécessité de préciser que le roi sera nommé uniquement après la conquête et le partage d'Erets Israël.

À présent, revenons à notre question sur Rachi : Pourquoi Rachi a-t-il choisi d'expliquer seulement au sujet des bikourim que cela s'appliquera uniquement après la possession et le partage d'Erets Israël alors que pour le roi, Rachi ne dit rien ?

On pourrait proposer la réponse suivante : Concernant le roi, tout est clair, il ne sera nommé qu'après la possession et le partage d'Erets Israël. Puisqu'il n'y a aucune ambiguïté, Rachi ne juge pas nécessaire d'écrire sur le roi. Mais concernant les bikourim, il y a une grande ambiguïté car après avoir cette mention pour signifier que les bikourim s'appliqueront uniquement après avoir pris possession et partager la terre, la question se pose : qu'en est-il de la consommation des fruits ? Il y a deux possibilités qui s'offrent à nous :

1. Bien que les bikourim ne seront amenés qu'après la possession et le partage, il est tout de même permis de consommer les fruits immédiatement à l'entrée d'Erets Israël.
2. Maintenant que la Torah nous apprend que les bikourim seront amenés uniquement après la possession et le partage, alors la consommation des fruits sera également permise uniquement après la possession et le partage. Et pour renforcer cette deuxième possibilité, on pourrait ajouter que les bikourim ont pour but d'être reconnaissants, alors comment manger des fruits pendant 14 ans sans jamais remercier ! ? Il n'est pas logique que la Torah te permette de consommer et de profiter des fruits pour ne remercier que 14 ans plus tard ? !

Voilà pourquoi ici il est nécessaire que Rachi écrive pour nous enseigner que c'est uniquement les bikourim qui sont 'hayav après la possession et le partage, sous-entendu mais la consommation et le profit des fruits sont autorisés immédiatement à l'entrée d'Erets Israël.

Évidemment qu'il faille à chaque instant remercier Hachem pour Ses bienfaits illimités mais après avoir gagné toutes les guerres et s'être bien installé, il y a un danger de s'attribuer toutes ces réussites, d'où la nécessité précisément à ce moment-là d'augmenter la reconnaissance envers Hachem à travers les bikourim afin de mettre en évidence et de le réaliser profondément que toutes ces réussites, c'est uniquement grâce à Hachem.



La question de Rav Zilberstein

Haim Bellity

Une erreur qui « coûte » cher

Chaque année, à l'approche de Pourim, des milliers de jeunes étudiants de Yechiva sortent ramasser de l'argent pour une caisse d'entraide à l'attention des Bahourim en difficulté se trouvant dans leur Yechiva. Un beau jour, un groupe de jeunes vont toquer chez un particulier pour tenter de recevoir quelques petites pièces. À peine ont-ils expliqué la raison de leur venue et le nom de leur Yechiva que le propriétaire Avidan leur déclare que son fils étudie lui aussi dans cet établissement. Ils lui demandent dans quel Chiour (quel niveau, quelle classe) est-il, ce à quoi le papa répond au premier niveau. Les jeunes Bahourim lui répondent qu'ils ne le connaissent malheureusement pas car ils sont dans un niveau supérieur et que la Yechiva compte énormément d'étudiants. Ils lui rajoutent qu'il s'agit sûrement d'un très bon Bahour car la Yechiva ne compte que des étudiants studieux et sérieux et qu'il a une grande chance d'avoir un fils dans cet établissement qui a une très bonne renommée. Très fier, le papa signe donc un chèque de 1000 Shekels et demande un reçu. Mais lorsqu'il voit le nom de la Yechiva sur le bordereau, il est tout gêné. Il explique gentiment aux jeunes gens qu'il a mal entendu le nom de la Yechiva et l'a confondue avec celle de son fils dont le nom est très

ressemblant. Il leur propose donc de récupérer son chèque pour leur en donner un autre de 200 Shekels car il est évident qu'il n'aurait jamais donné une aussi grande somme en sachant qu'il ne s'agit pas de la Yechiva où son fils étudie. Les Bahourim acceptent bien évidemment mais lui expliquent qu'il peut y avoir en cela un problème car il a tout de même fait une promesse de don et cela a valeur de Neder, c'est donc possible qu'il doive tout de même donner cet argent. Quel est le Din ?

Rav Zilberstein nous enseigne qu'ils devront restituer l'argent à Avidan car il est clair comme de l'eau de roche que son don n'était que parce qu'il pensait qu'il s'agissait de la Yechiva de son fils. En se rendant compte qu'il a fait erreur, son don est considéré comme fait dans l'erreur et n'a donc aucune valeur. Cependant, le Rav explique à Avidan que puisqu'on s'est rendu compte qu'il était prêt et a voulu donner 1000 Shekels à la Yechiva où étudie son cher fils, il se devra de leur envoyer cette somme.

En conclusion, Avidan peut récupérer ses 800 Shekels des mains des Bahourim, car il est clair et net que son don fut fait dans l'erreur et n'a donc aucune valeur. Mais il devra tout de même offrir 1000 Shekels à la Yechiva de son fils car il avait véritablement la volonté de le faire.

(Tiré du livre *Oupiryo Matok, Béréchit*, p. 379)